

CENTRE DE GESTION
de la
Fonction Publique Territoriale
de la COTE D'OR
16-18 Rue Nodot
CS 70566
21005 DIJON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE
D'administrateurs en exercice : 27
De présents : 12
De votants : 17
De représentés : 5

Date de convocation : 24 novembre 2022
Date d'affichage : 14 DEC. 2022

N° 22.30

A Dijon, l'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia GOURMAND.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames Céline TONOT, Nadine MUTIN et Catherine LOUIS, Messieurs Michel LENOIR, Patrice ESPINOSA, Laurent SCHEMBRI, Benoît BERNY, Martial MATHIRON, Hugues ANTOINE, Hubert SAUVAIN et Nicolas URBANO.

OBJET :

Fixation des taux de cotisation 2023

Pouvoir de Mme PASTEUR à M. MATHIRON

Pouvoir de M. POULLOT à Mme GOURMAND

Pouvoir de M. FALCONNET à M. ESPINOSA

Pouvoir de M. HOAREAU à M. BERNY

Pouvoir de M. LUCAND à Mme TONOT

Madame Claudette BILLARD, agent comptable, absente excusée.

Monsieur Michel Lenoir a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERE

Les membres du Conseil d'Administration, sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré :

CONSIDERANT le projet de compte administratif 2022 et le montant prévisionnel des cotisations encaissées au 31.12.2022,

CONSIDERANT le renouvellement des instances représentatives du personnel fin 2022 et le financement sur la cotisation obligatoire des décharges d'activité syndicales à venir,

DECIDENT à l'unanimité de fixer les taux de cotisation pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :
- **0,80** % de la masse salariale pour les missions obligatoires,
- **0,55** % de la masse salariale pour les missions complémentaires proposées à l'ensemble des affiliés.

Fait en séance les jour/mois/an susdits,
Pour extrait conforme,
La Présidente



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le

14 DEC. 2022



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Dijon le :
La Présidente